

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-643097

91511
MUPRAS



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

05488

Société :

RAM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENBOUHIA Mohamed

Date de naissance :

30/05/1966

Adresse :

A. H.

Tél. :

0661 61 87 89

Total des frais engagés : 220 + 35,20 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. Afaf Refass Hadni
Oto-Rhino -Laryngologue
Al Miaraq Center Angle Bd. Ahouel
et Bd. Abdelloumen 2ème Etage N°23
Casablanca - Tél. : 05 22 86 41 88

Date de consultation :

02 Nov 2021

Nom et prénom du malade :

Benbouhia Yasmine Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à

Signature de l'adhérent(e) :

02 Nov. 2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 NOV 2021	O 23		H250H	INP : 091033894 Dr. Rihab Aissaoui M. Marai Céline Abdelmoumen Afranca - Tali... 05/11/2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/11/2021	38.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

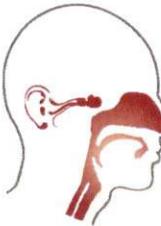
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

Dr. Afaf REFASS-HADNI
Oto- Rhino-Laryngologiste

Médecin spécialiste en maladies & chirurgies
de l'oreille, du nez, de la gorge, de la face et du cou



د. عفاف الرفاص - حدنی

طبية اختصاصية في امراض وجراحة
الأذن، الأنف، الحنجرة، الوجه والعنق

Casablanca le :
02 novembre 2021

Dr. Afaf Refass Hadni
Oto-Rhino-Laryngologiste
Al Miaraj Center Angle Bd. Anoual
et Bd. Abdelmoumen 2ème Etage N°23
Casablanca - Tel : 05 22 86 41 86



PPV: 14DH00
PER: 03/24
LOT: K890

KOPRED CP 20 MG

3 comprimés par jour pendant 5 jours

SEPCEN 500 MG 10 CPS

21.80 1 comprimé Matin et 1 Soir pendant 8 jours

POLYDEXA GTTES AURICULAIRES

IV GTTES 3 FOIS PAR JOUR EN BAIN D'OREILLE

DOLIPRANE 8 CPS EFF 1G

1 CP 3 FOIS PAR JOUR SI DOULEUR

35.80
Opac gel
1 gel
Probiotek
1 gel 2 fois

Dr. Afaf Refass Hadni
Oto-Rhino-Laryngologiste
Al Miaraj Center Angle Bd. Anoual
et Bd. Abdelmoumen 2ème Etage N°23
Casablanca - Tel : 05 22 86 41 86

1 gel 8 jours.

مجمع المعرج: ملتقى شارع أنوال وشارع عبد المؤمن، الطابق الثاني، الرقم 23، البيضاء

محطة طرامواي عبد المؤمن (الخط الأول) أو أنوال (الخط الثاني)

📍 Al Miaraj Centre : Angle Bd. Anoual et Bd Abdelmoumen, 2ème Etage, N° 23 Casablanca

Station Tramway Abdelmoumen (la ligne 1) ou Anoual (la ligne 2)

📞 06 08 51 76 28 📞 05 22 86 41 86 ✉️ refassorl@gmail.com 🌐 www.orlcasablanca.com